

# Rapport annuel

2023

 **sopfim**



# TABLE DES MATIÈRES

- 01** Notre mission
- 02** Nos valeurs
- 03** Gouvernance
- 05** Les comités
- 07** Lettre du président
- 09** Rapport du directeur général
- 14** Ressources humaines
- 17** Communications et marketing
- 19** Opérations
- 21** Foresterie et environnement
- 26** Technologies de l'information
- 28** Politique sur la santé et la sécurité au travail et  
Politique environnementale
- 32** Rapport du directeur financier
- 36** Rapport des vérificateurs



1

# Notre mission

Protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies en harmonie avec son milieu.

# Nos valeurs



## La santé sécurité

La Santé sécurité est une valeur essentielle à la SOPFIM. Elle vise au maintien d'un environnement de travail offrant aux employés la certitude que leur employeur considère la personne en premier. Cette valeur repose sur cinq conditions : l'engagement et le soutien de la direction, la participation des employés, la responsabilité en santé sécurité du travail des travailleurs et de l'employeur, l'organisation de la prévention et l'évaluation de la performance.



## L'intégrité

L'intégrité est la valeur qui décrit le mieux la philosophie de l'organisation, tant envers ses employés, ses clients et ses fournisseurs. Elle regroupe plusieurs valeurs telles que : l'honnêteté, la responsabilité, le respect, la confiance, le soutien, la gratitude et la sincérité.



## Le respect de l'environnement

Depuis maintenant plus de 20 ans la SOPFIM a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette démarche de l'organisation est le fruit de la volonté de son conseil d'administration. Elle vise à assurer aux employés, aux clients, aux fournisseurs et à la population en général de hauts standards de qualité soutenus par le principe d'amélioration continue.



## La rigueur et responsabilité

La rigueur repose sur la compétence des membres de l'équipe de la SOPFIM qui se définit par plusieurs critères notamment la pertinence, l'utilité, l'objectivité et la crédibilité. La responsabilité renvoie à l'obligation de s'acquitter de ses engagements et d'en assumer les conséquences.



## La fierté d'appartenance

La fierté d'appartenance représente le lien d'affection entre la SOPFIM et les membres de son équipe. Elle est le fruit du partage de la même vision et des mêmes objectifs communs.

# 2 Gouvernance

## Le conseil d'administration

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs.



**Sylvain Aird**  
Président du CA  
Membre externe



**Eric Bernier**  
Vice-président du CA  
Groupe Rémabec



**Daniel Chouinard**  
MRNF



**Geneviève Labrecque**  
Chantiers  
Chibougamau Lté



**Sonya Mangliar**  
Membre externe



**Sébastien Lacroix**  
MRNF



**Frédéric Perron**  
MRNF



**Jonathan Perron**  
Produits forestiers  
Résolu



**Louise Rochette**  
Membre externe

# Les comités

Le conseil d'administration crée et maintient des comités statutaires et/ou ad hoc pour le renseigner, le conseiller et le soutenir dans les décisions à prendre, contribuant à la mission de la Société.



## Comité de mise en nomination

Ce comité joue un rôle prépondérant dans le processus d'élection et de nomination de chacun des groupes d'administrateurs.

## Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines voit à la mise en place des politiques à l'égard des ressources humaines, à l'élaboration des critères d'évaluation du directeur général, à la planification de la relève de ce dernier et à la rémunération des officiers.

## Comité d'audit et de gestion des risques

Ce comité s'intéresse à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, au processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

## Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, de même qu'aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie.

# LETTRE DU PRÉSIDENT

C'est aujourd'hui que nous vous présentons le rapport annuel de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2023. Ce rapport présente les activités de la Société, en lien avec sa mission, qui est de protéger la ressource forestière contre les insectes ravageurs et les maladies, en harmonie avec son milieu.

La SOPFIM a réalisé en 2023 un plan d'intervention et son programme de pulvérisation où près de 597 000 hectares de forêt ont été traités pour combattre l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'ensemble du programme s'est déroulé dans des conditions difficiles en raison de l'impact majeur des feux de forêts, particulièrement en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En conclusion, l'ensemble des programmes prévus au plan d'intervention a été complété à 70,4 % (82,7 % sans compter l'Abitibi-Témiscamingue et 94,3 % sans compter l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Par ailleurs, votre Conseil d'administration s'est concentré sur certains dossiers de gouvernance en 2023. En effet, les administrateurs ont mené plusieurs chantiers en lien avec des pratiques de saine gouvernance, soit la révision des risques d'affaires ainsi que la révision de la charte du Conseil d'administration et les mandats de chaque comité du conseil afin d'en proposer une mise à jour depuis la refonte de la gouvernance intervenue en 2019. La mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 s'est poursuivie à la satisfaction du Conseil et fait l'objet d'un dialogue constructif avec la direction.

En cours d'année, le Conseil a accueilli trois nouveaux administrateurs, soit Madame Geneviève Labrecque et Messieurs Jonathan Perron et Sébastien Lacroix. Le Conseil tient à remercier et à souligner la contribution de MM. Nicolas Fortin, Étienne Morin et Richard Caissy qui ont terminé leur mandat cette année.

Pour toutes ces raisons, au nom des membres du Conseil d'administration, nous prenons le temps de reconnaître le travail et le dévouement de tous les employés de la SOPFIM ainsi que de nos partenaires sans qui notre mission serait vide de sens. Votre professionnalisme et votre engagement envers la protection des forêts font notre force et contribuent à notre succès.



Me Sylvain Aird  
Président du CA

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Introduction et faits saillants

L'année 2023 fut une année où l'agilité et la résilience des équipes de la SOPFIM furent mises à l'épreuve. À la suite d'une planification efficace du programme de lutte contre la TBE, les équipes de la SOPFIM se sont mobilisées pour la toute première fois en Abitibi-Témiscamingue en y installant trois nouvelles bases d'opération (Val-d'Or, Amos et Lebel-sur-Quévillon). Les arrosages ont débuté le 29 mai 2023 et ont été rapidement interrompus lorsque les feux de forêt ont débuté le 1er juin 2023. Ces feux de forêt ont grandement affecté le déroulement du programme 2023 et de nombreuses décisions opérationnelles et logistiques ont dû être prises afin de traiter le plus d'hectares possible qui étaient initialement prévus au programme. La SOPFIM a tout de même réussi à réaliser 70 % du programme qui visait la protection de 471 758 hectares de forêt.

Le plan stratégique triennal de la SOPFIM en était aussi à sa première année de mise en œuvre et plusieurs chantiers stratégiques ont grandement évolué en 2023.

## Santé et sécurité au travail

L'année 2023 a été particulièrement occupée concernant les incidents reliés aux déplacements en forêt de nos travailleurs forestiers. Comparativement à l'année précédente, des événements ont été signalés relativement à des chutes ou des incidents directement reliés au travail de nos travailleurs forestiers au cours de la saison d'opérations. Ces événements ont entraîné trois incidents avec une perte de temps en 2023. Au 4 novembre 2023, notre taux OSHA était de 8,8 (comparativement à un taux de 1,0 en 2023 et de 3,9 en 2021) ce qui représente le taux d'accident par 100 000 heures travaillées. La durée des jours inaptes au travail fut de 131 jours pour toute l'année 2023. Un plan de renforcement en SST a été mis de l'avant pour l'année en cours et fait partie intégrante du plan d'action SST 2024. Des mesures de prévention seront appliquées pour assurer la santé et la sécurité de tous nos travailleurs qui œuvrent dans la forêt.

## Programme de lutte 2023

Le programme a été réalisé à la demande du ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), de façon à réduire les pertes économiques pouvant découler des dommages causés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en cours au Québec. Nos prestations regroupent des interventions en forêt naturelle du domaine public ainsi que dans les grandes propriétés privées ou programme régulier (290 302 ha), en petite forêt privée aménagée ou PFP (5 154 ha) et au sein des investissements sylvicoles réalisés en forêt publique ou PPIS (176 302 ha) pour un total de 471 758 ha. Rappelons que le programme régulier comprend également les demandes spéciales exprimées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, soit la protection des vergers à graines et des forêts d'expérimentation.

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## (suite)

Le projet vise à protéger les stocks sur pied pendant le passage de l'épidémie (au moins 50 % du feuillage annuel des essences hôtes visées sur 70 % des superficies traitées), pour ainsi supporter les efforts de réduction des pertes économiques anticipées à la suite des dommages causés par l'insecte. Quoique chacun des trois programmes visant la protection d'une portion du patrimoine forestier présente un objectif commun, ces derniers touchent diverses essences dont le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette de Norvège et l'épinette noire.

Dans le document adopté en mars 2023 et intitulé Plans d'intervention - Programmes de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique (Btk) contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette – Saison 2023, la SOPFIM précise que les travaux seront réalisés dans les forêts infestées répondant aux critères de protection et situées dans les régions administratives du Bas-Saint-Laurent (34 027 ha), du Saguenay–Lac-Saint-Jean (127 527 ha), de la Capitale-Nationale (23 241 ha), de l'Abitibi-Témiscamingue (111 064 ha), de la Côte-Nord (26 132 ha), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (148 484 ha) et de Chaudière-Appalaches (1 283 ha). Les trois plans d'intervention autorisés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts renaient un total de **471 758** hectares de forêt répartis en 863 secteurs admissibles à la protection pour 2023.

Pour les opérations aériennes menées par avion, les douze bases d'opération prévues aux plans d'intervention ont effectivement été mises sur pied et utilisées. Ainsi, les traitements aériens furent effectués à partir des bases d'opération localisées aux aéroports de Charlevoix, Forestville, Baie-Comeau, Saint-Honoré, Saint-Méthode (Dolbeau), Mont-Joli, Matane, Sainte-Anne-des-Monts, Charlo, Bonaventure, Gaspé, Pabos ainsi qu'aux trois nouvelles bases en Abitibi-Témiscamingue (Lebel-sur-Quévillon, Amos et Val-d'Or). Considérant les incendies forestiers en 2023, nous avons dû déplacer les effectifs de l'Abitibi et avons ouvert sur une base temporaire l'aéroport de Mont-Joli.

Pour ce qui est du traitement par hélicoptère, les bases temporaires pouvaient être localisées sur terrain privé ou public. Dans tous les cas, la SOPFIM s'est assurée d'obtenir la permission de chaque propriétaire de terrain avant toute utilisation. Une entente de service fut donc conclue avec tous les propriétaires. Au total, 80 bases temporaires furent identifiées sur la rive nord et sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. La SOPFIM s'est chargée d'identifier les sites à utiliser.

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## (suite)

Le programme de protection de 2023 s'est étendu sur un total de 34 jours, soit trois journées de moins qu'en 2022. La réduction de la durée du programme s'explique par les impacts des incendies forestiers qui nous ont empêchés de sortir pour effectuer les missions d'arrosage. En réalité, les impacts des incendies de forêt ont empêché la SOPFIM de protéger environ 30 % du programme prévu pour les avions. Quant aux programmes réalisés par hélicoptère, ils ont pu être complétés à 100 %. Les bases étant mobiles et localisées directement dans les zones à protéger. Malgré un début hâtif, la météo s'est avérée moins propice qu'à la normale, principalement due aux feux de forêt. Cette situation a causé un retard important dans la progression du programme. L'analyse habituellement réalisée au niveau des séances planifiées versus celles disponibles ne peut s'effectuer cette année car les impacts des feux ont été trop importants et viennent affecter grandement les statistiques de 2023.

Globalement et en fonction des nouvelles mesures mises de l'avant au courant des dernières années, 43,1 % des aires traitées en 2023 (408 500 ha) ont été évaluées via l'évaluation aérienne du MRNF. Ainsi, **91,4 % des aires évaluées** via l'évaluation aérienne du MRNF ont surpassé les objectifs visés avec une protection foliaire supérieure à 50 %. Ce résultat exclut les aires prévues à la protection en Abitibi-Témiscamingue et dans le secteur de Dolbeau puisque les feux de forêt ont empêché les arrosages de la SOPFIM dans ces régions.

### Plan stratégique 2022-25

En 2023, la SOPFIM a mis en œuvre le plan d'action stratégique triennal (2022-25). Plusieurs grands chantiers stratégiques ont évolué positivement durant l'année. Quatre objectifs ont été établis pour l'année 2023 en fonction du plan stratégique :

1. Élaborer un plan directeur TI : le plan directeur TI a été complété et approuvé par le CA en 2023 ;
2. Réaliser le projet de changement d'image de marque de la SOPFIM et initier la refonte du site Web : le projet de changement d'image de marque a été complété en 2023 et le nouveau site Web a été mis en ligne en février 2024 ;
3. Sélection d'un ERP pour la SOPFIM et sélection d'un intégrateur : un ERP a été sélectionné en 2023 de même qu'un intégrateur à la suite d'une analyse approfondie qui s'est étirée sur une période d'un an ;

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## (suite)

4. Revoir et optimiser, avec le MRNF, le guide de mise en œuvre du plan d'intervention contre la TBE : trois réunions ont été organisées en 2023 entre la SOPFIM et le MRNF. Le guide de mise en œuvre du plan d'intervention contre la TBE a été revu, optimisé et mis à jour afin de refléter les nouvelles réalités en 2023. Le nombre d'étapes a été réduit et simplifié dans le Guide de mise en œuvre et tous les échéanciers ont été revus et approuvés par la SOPFIM et le MRNF.


### Remerciements

Je désire remercier chaleureusement l'équipe de direction ainsi que tous les employés de la SOPFIM pour leur agilité et toutes les réalisations accomplies en 2023. Les succès et la performance de l'organisation tant opérationnellement qu'administrativement vous reviennent pleinement. J'aimerais aussi remercier tous les membres du conseil d'administration et le personnel dirigeant de la Direction de la protection des forêts (DPF) pour leur support en cette année atypique due aux feux de forêt qui ont sévi au Québec durant les opérations de la SOPFIM.



M. Eric T. Lacroix, M. Sc, MBA  
Directeur général





3

# Faits saillants 2023



# Ressources humaines

Par Amélie Labonté, MBA, CRHA, directrice des ressources humaines



**53** employés  
réguliers



**209** employés  
saisonniers

À la SOPFIM, la passion, l'engagement et l'innovation se rencontrent chaque jour pour créer un environnement de travail unique où les idées prennent vie. Une équipe de 262 employés dévoués à la protection de la forêt s'est mobilisée lors de la dernière saison. Au cours de l'année 2023, le Service des ressources humaines a fait face à une multitude de défis dans un environnement qui évolue à un rythme élevé. C'est avec succès que notre équipe ressources humaines s'est engagée à relever ces défis et soutenir la réussite de nos programmes d'intervention.

Face à un marché du travail concurrentiel, nous avons pris des mesures proactives pour attirer et retenir les meilleurs talents. À travers notre nouvelle marque employeur, nous avons redéfini notre promesse employeur ainsi que nos avantages distinctifs. Nous avons également renforcé notre visibilité en mettant davantage de l'avant nos opportunités d'emplois.

De plus, nous avons organisé une série d'activités et d'événements visant à renforcer l'engagement des employés et à promouvoir la cohésion entre les membres du personnel. Au cours de la saison, une tournée aux quatre coins du Québec a été réalisée par le directeur général, la directrice des ressources humaines ainsi que la responsable des communications et du marketing, afin de lancer notre nouvelle image de marque et reconnaître les années de services des employés. Lors de cette tournée, les discussions ont été enrichissantes et nous ont permis de mieux comprendre la réalité des employés.

En outre, nous avons entrepris une révision exhaustive de nos politiques internes afin de garantir qu'elles reflètent nos valeurs organisationnelles et respectent les normes légales en vigueur. Nous avons mis à jour et créé de nouvelles politiques afin de répondre aux besoins changeants, de promouvoir un environnement de travail positif et de faciliter la gestion efficace des ressources humaines dans l'organisation.

Également, une démarche de mise à jour des descriptions d'emploi a été réalisée dans le but de clarifier les responsabilités associées à chaque poste au sein de l'organisation. Cette initiative visait, entre autres, à soutenir efficacement le processus de recrutement en fournissant des informations précises sur les qualifications et les compétences requises pour chaque rôle.

# Ressources humaines

## (suite)

De plus, la redéfinition des résultats attendus pour chaque responsabilité a permis d'intégrer ces critères dans notre processus d'appréciation de rendement, offrant ainsi une vision claire des attentes et des objectifs pour chaque employé. Ces améliorations visaient à accroître l'engagement des employés, à favoriser une communication efficace, à assurer la rétention du personnel et à stimuler la performance et le rendement.

Par ailleurs, nous avons investi du temps à l'optimisation constante de nos méthodes de gestion, visant à les rendre plus performantes. L'équipe des ressources humaines a travaillé en étroite collaboration avec les gestionnaires afin de leur fournir un soutien personnalisé en leur offrant des outils et des conseils, ainsi que des formations adaptées à leurs besoins.

Nous sommes certains que ces réalisations consolideront notre positionnement en tant qu'employeur de choix, en offrant un environnement de travail incomparable. La SOPFIM, c'est se déployer pour protéger l'une des plus importantes richesses collectives de chez nous, ce n'est pas rien !

### **Santé Sécurité**

Nous reconnaissons l'importance cruciale de maintenir un environnement de travail sécuritaire où chaque employé peut contribuer au succès de la SOPFIM en toute confiance. Ce rapport mettra en lumière nos réalisations, nos initiatives clés et nos engagements envers l'amélioration continue de la santé et sécurité de nos employés. En 2023, la SOPFIM a observé une hausse des lésions enregistrables en comptabilisant 3 accidents ayant occasionné un arrêt de travail et cinq autres accidents nécessitant une affectation des travailleurs à des tâches plus légères.

La santé sécurité au travail est une responsabilité partagée et nous saisissons toutes les occasions pour sensibiliser davantage aux risques et aux dangers qui nous entourent et aux manières de se protéger. Comme le veut la tradition à la SOPFIM, nous avons tenu une journée annuelle sur la santé et la sécurité au travail. Le personnel a pu assister à un témoignage émouvant d'un conférencier ayant été victime d'un accident du travail. Celui-ci est venu conscientiser nos équipes à être 100 % concentrées à leurs tâches et à l'importance de bien connaître leur environnement de travail et les risques auxquels ils sont exposés.

# Ressources humaines

## (suite)

Pour faire suite à la sanction de la loi visant à moderniser le régime de santé et sécurité au travail, nous avons intégré à notre plan d'action différents changements en matière de prévention. En début de saison, nous avons intégré le nouveau processus d'assignation temporaire avec de nouveaux formulaires. Nous avons également favorisé la participation des travailleurs à la prise en charge de la santé et sécurité en ajoutant deux représentants en santé et sécurité. De plus, à la suite d'une analyse de bruit lors de différentes activités, nous nous sommes assurés de réduire l'exposition au bruit de nos travailleurs.

L'un des projets importants de notre plan d'action SST 2023 a été au niveau de l'ergonomie. En collaboration avec une équipe de santé au travail de la direction de la santé publique, nous avons convenu d'une intervention de soutien en prévention des troubles musculosquelettiques auprès d'ouvriers forestiers concernant la récolte des branches à l'aide d'un sécateur à perche. Les facteurs des risques des troubles musculosquelettiques ont été identifiés pour ensuite explorer des avenues potentielles de solutions. Nous nous apprêtons à passer à l'étape suivante en testant et en intégrant les nouvelles méthodes de travail plus efficaces et sécuritaires.

En collaboration avec le comité santé sécurité, nous avons récemment actualisé notre système d'information sur les substances dangereuses utilisées au travail. Parallèlement, le comité a participé à une formation visant à renforcer les compétences en analyse des risques.

En conclusion, à la SOPFIM, la sécurité est non seulement une valeur, mais un état d'esprit.

# COMMUNICATIONS ET MARKETING

Par Kristel Alain, responsable des communications et du marketing

L'année 2023 a marqué une étape significative dans l'évolution des communications et du marketing de la SOPFIM, consolidant les fondations posées l'année précédente. Guidé par les orientations stratégiques définies dans le plan 2022-25, notre engagement à faire rayonner l'expertise et l'excellence de la SOPFIM a continué d'orienter nos actions.

Cette année, le déploiement de notre image de marque a été le pilier de nos efforts. Nous nous sommes concentrés sur l'amplification de la visibilité de la SOPFIM à travers la modernisation de nos outils de communication, tout particulièrement, en ce qui a trait notre site web, qui a fait l'objet d'un travail acharné, bénéficiant d'une refonte complète. Celui-ci offre maintenant une expérience utilisateur améliorée, une navigation plus intuitive et une présentation visuelle moderne qui illustre notre positionnement distinctif dans le domaine de la protection des forêts.

Parallèlement, nous avons intensifié notre présence sur les médias sociaux, et avons investi davantage de temps et d'efforts sur nos plateformes clés, cherchant ainsi à les unifier harmonieusement avec notre nouvelle image de marque. Cette transformation s'est étendue au-delà du virtuel, avec des actions concrètes telles que le changement des enseignes extérieures, l'ajout de notre nouveau logo au mur de la réception, la modernisation de nos kiosques et de tous nos documents. Ces actions ont permis à notre identité visuelle de s'affirmer dans notre environnement et d'ainsi créer un écosystème de communication cohérent.

En lien avec notre engagement envers l'excellence, nous avons continué à partager notre expertise unique en participant à plus d'une dizaine d'événements principalement dans les domaines de la foresterie et de l'aviation. La présence de la SOPFIM lors de ces différents événements a permis de renforcer notre visibilité et de créer de plus amples liens avec les principaux acteurs du milieu. De plus, au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi nos efforts visant à cultiver nos liens avec les médias locaux des différentes régions du Québec, dans le but d'assurer une couverture médiatique positive de notre programme de protection des Forêts 2023. Les feux de forêt nous ayant quelque peu volés la vedette, nous avons tout de même participé à 21 entrevues, principalement pendant les opérations de pulvérisations aériennes, et bénéficié de la publication de 30 articles concernant la SOPFIM. Cette initiative a contribué à accroître la visibilité de notre organisation d'environ 30%, renforçant ainsi la portée médiatique de nos actions.

En résumé, l'année 2023 a été une période active et fructueuse pour le service des communications et du marketing de la SOPFIM, avec des réalisations concrètes dans la mise en œuvre de notre plan stratégique. Nous continuons à travailler avec détermination pour faire rayonner notre expertise et notre excellence. Plus qu'une simple année de travail, une étape significative dans notre parcours de transformation, forgeant une image de marque alignée sur notre vision et nos valeurs!



**sopjim**



**Protéger les forêts  
contre les maladies  
et insectes  
ravageurs**

**S'INFORMER SUR LA SOPFIM**

**[sopfim.qc.ca](https://sopfim.qc.ca)**



# LES OPÉRATIONS

Par Nicolas Girard, ing.f., M.Env.  
Directeur des opérations

# RETOUR SUR LES OPÉRATIONS 2023

L'année 2023 a débuté sur les chapeaux de roues pour la direction des opérations alors qu'à l'automne précédent, la Ministre demandait à la SOPFIM de protéger de nouveaux secteurs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est ainsi que nous avons mis en place tous les préparatifs requis pour l'ouverture de pas moins de trois nouvelles bases d'opération (Amos, Val-d'Or et Lebel-sur-Quévillon). Alors que les niveaux de populations étaient en baisse dans l'est du Québec, la décision fut prise de transférer une partie du matériel non utilisé vers ces nouvelles bases. Malgré la charge de travail supplémentaire engendrée par l'ajout de cette nouvelle région (différentes négociations de contrats locaux, achats et fabrication de matériel, planification logistique, etc.), notre équipe a encore su relever le défi. Ainsi, les premières livraisons d'insecticides biologiques étaient effectuées dans la semaine du 6 mai.

Rappelons que notre direction avait aussi travaillé activement l'hiver dernier à l'amélioration de ses processus opérationnels. Le but étant, encore une fois, de gagner en efficacité et de réduire nos coûts. Les efforts semblaient porter fruit alors qu'après seulement cinq jours d'opérations, 46 % du programme à la base de Val-d'Or (qui était le plus gros avec 190 000 litres) avait déjà été complété tandis que plusieurs bases de l'est n'étaient même pas ouvertes. Malheureusement les feux de forêts de 2023 sont venus mêler les cartes. Face à la gravité de la situation, nous avons été contraints de fermer nos trois bases en Abitibi et de transférer nos équipes et l'ensemble de la flotte en avance et de façon imprévue dans l'est. Tout un défi pour la gestion des chambres d'hôtel et des stationnements aéroportuaires! Rappelons que dans l'est, la situation n'était guère mieux alors qu'au Saguenay-Lac-St-Jean il nous était impossible de voler dans l'ensemble du secteur. Malencontreusement, des épisodes de smog intense, générés par les incendies forestiers, ont atteint les régions de l'est, nous empêchant de travailler pendant plusieurs jours. Comble du malheur, l'Ouest canadien connaissait cette année sa saison agricole la plus hâtive des dernières années, créant une pression pour la libération des avions avant la fin de notre programme qui ne faisait que s'étirer, en raison des mauvaises conditions météorologiques. En résumé, nos importants gains de productivité du début de saison furent rapidement anéantis par un événement hors de notre contrôle. Cependant, le travail acharné de notre équipe nous a permis de protéger un total de 70 % du programme initialement prévu.

Merci à notre équipe et à tous nos partenaires.



# FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT

Par **Éric Litalien, ing.f.**  
Directeur de la foresterie et de l'environnement



# S'ADAPTER ET INNOVER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROTECTION CONTRE LA TBE

En 2023, plusieurs changements sont venus affecter la SOPFIM et notamment la direction de la foresterie et de l'environnement, requérant une forte capacité d'adaptation et d'innovation pour continuer à répondre adéquatement à notre mandat de protection des forêts. Expansion de l'épidémie dans l'ouest du Québec, incendies de forêt d'une ampleur inégalée, obtention d'une importante subvention de recherche, mise en œuvre du plan stratégique et des priorités corporatives, réorganisation du service de microbiologie et laboratoires, embauche de main-d'œuvre spécialisée et j'en passe. Une année intense, mais également pleine de défis que nous avons su relever adéquatement.

## Aires admissibles à la protection

La SOPFIM doit être en mesure de répondre rapidement à toute demande d'intervention issue des autorités provinciales. De tels travaux requièrent au préalable une bonne connaissance du territoire vulnérable aux attaques répétées de l'insecte. La SOPFIM est responsable de l'identification des aires admissibles à la protection, à partir de critères préalablement définis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Elle est également responsable de les mettre à jour sur une base annuelle afin de prendre en compte les changements survenus sur l'ensemble du territoire.

En 2023, une importante mise à jour des aires admissibles a été réalisée à la suite de la demande du MRNF d'ajouter deux nouvelles régions impactées par la TBE aux programmes de protection, l'Outaouais et les Laurentides. La SOPFIM a également réalisé, comme à chaque année, une mise à jour des prévisions de récolte, des zones sensibles et des secteurs dangereux pour les opérations aériennes. Enfin, la mise à jour des aires admissibles en petite forêt privée s'est poursuivie avec la réception de nouvelles données provenant des conseillers forestiers mandatés par la SOPFIM.

Ce tableau présente la superficie des aires admissibles selon les régions et programmes de protection.

Région administrative	Programme régulier	Protection des investissements sylvicoles	Petite forêt privée	Total
Bas-Saint-Laurent	160 603	105 245	26 564	292 412
Saguenay - Lac-Saint-Jean	230 679	104 428	4 767	339 874
Capitale-Nationale	310 606	48 550	231	359 387
Outaouais	91 655	4 532	-	96 187
Abitibi-Témiscamingue	136 080	3 924	816	140 820
Côte-Nord	271 174	14 335	179	285 688
Nord-du-Québec	2 508	81	-	2 589
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	167 797	107 266	2 743	277 806
Chaudière-Appalaches	9 977	19 346	2 743	32 066
Laurentides	71 448	9 021	-	80 469
<b>Total</b>	<b>1 452 527</b>	<b>416 728</b>	<b>38 043</b>	<b>1 907 298</b>

## Planification des traitements

Pour une 2<sup>e</sup> année de suite, le programme de protection était en baisse en 2023 en raison, notamment, des faibles populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans certains secteurs dans l'est du Québec, particulièrement sur la Côte-Nord et au Bas-Saint-Laurent. En contrepartie, une nouvelle région s'ajoutait, l'Abitibi-Témiscamingue, avec des populations anticipées très fortes. L'année 2023 a également été marquée par la mise en œuvre progressive des recommandations d'un rapport interne sur un important projet de recherche mené depuis le début de l'épidémie sur la Côte-Nord, ce qui a amené la prescription d'une pause de traitement sur environ 115 000 ha. Ainsi, malgré une augmentation du territoire couvert par nos inventaires à plus d'1 million d'hectares, les prescriptions de traitement se sont soldées par une baisse de 25 % des superficies à protéger en comparaison à 2022. Ce sont tout de même plus de 470 000 hectares de forêt qui ont été prescrits pour recevoir des traitements au Btk dans le cadre de trois programmes distincts, soit le programme régulier de protection de la forêt naturelle, le programme de protection des investissements sylvicoles et le programme de protection de la petite forêt privée.

## Évaluation des programmes

À la fin de la période d'alimentation de l'insecte, le MRNF a réalisé le relevé aérien de la défoliation annuelle attribuable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la saison 2023. Deux classes de défoliation sont utilisées pour évaluer la réussite d'un secteur d'intervention soit  $\leq 50\%$  (réussite) et  $> 50\%$  (insuccès). De plus, seul un échantillon aléatoire des aires traitées, 48,1 % en 2023, réparties dans toutes les régions et pour tous les programmes, a été évalué. Ainsi 64,1 % des aires évaluées ont atteint les objectifs visés, ce qui est inférieur à la cible du MRNF (70 %) et nettement inférieur aux standards de la SOPFIM.

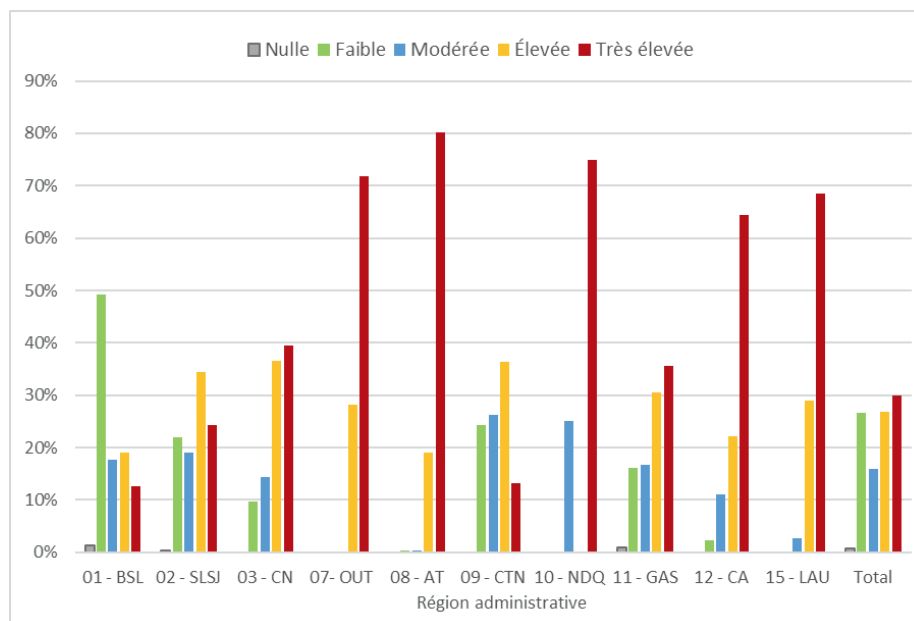
Par contre, 91,4 % des aires évaluées sont un succès lorsque la région de l'Abitibi-Témiscamingue est retirée de l'évaluation. Cela s'explique par les importants incendies forestiers qui ont empêché la protection directe de la vaste majorité des aires de cette région. D'ailleurs, le taux de réussite grimpe à 93,3% pour l'ensemble des régions lorsqu'on considère uniquement les secteurs complétés, c'est-à-dire, ceux qui ont reçu le nombre d'applications prescrites. Globalement, le programme de protection 2023 est donc légèrement sous les attentes, mais reflète les difficultés d'accessibilité causées par les importants incendies de forêt particulièrement dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

## Populations hibernantes et dommages anticipés en 2024

Dans le but de planifier et de réaliser des programmes de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique Btk, la SOPFIM procède annuellement à l'évaluation des niveaux de population hibernante (L2) de TBE dans les secteurs visés par une protection. Ces populations indiquent si les niveaux de dommage attendus dépassent les seuils d'acceptabilité en matière d'utilisation des forêts par les intervenants concernés. À l'automne 2023, cette activité a été réalisée dans 2873 sites d'échantillonnage distribués dans les dix régions et les trois programmes ci-haut mentionnés.

Comme l'année précédente, nous avons constaté en 2023 une grande variabilité dans le niveau des populations larvaires en dormance. Celles-ci varient de faibles à très élevées dans la majorité des régions inventoriées. C'est le cas notamment des régions de l'est du Québec, entre autres le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay – Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et la Gaspésie, où l'épidémie est présente depuis maintenant plusieurs années. En contrepartie, les régions à l'ouest du Québec comme l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais et les Laurentides, où l'épidémie est en progression, affichent généralement des populations élevées ou très élevées, ce qui laisse présager des niveaux d'infestation plus importants pour 2024.

La figure suivante présente la distribution de fréquence (%) des sites d'échantillonnage L2 selon les classes de population, par région, en 2023.



## **Acquisition de connaissances**

La SOPFIM doit constamment innover afin de réaliser sa mission avec succès. Considérant les ressources humaines, matérielles et financières importantes consacrées aux programmes de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la SOPFIM cherche constamment des solutions pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses programmes de protection. C'est dans ce contexte que de nombreux projets de recherche sont réalisés à l'interne ou en partenariat avec des institutions de recherche. Voici quelques faits marquants de la dernière année, fort occupée :

- Renouvellement d'une entente de partenariat de quatre ans avec le consortium de recherche iFor de l'Université Laval pour le développement d'outils d'aide à la décision pour la gestion des interventions de lutte contre la TBE;

- Négociation d'une convention de collaboration en matière de recherche avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et Pulsar informatique pour la création d'un outil d'aide à la décision sur la phénologie des essences hôtes de la TBE pour faciliter les opérations d'arrosage contre la TBE;

- Dépôt d'une demande de financement et signature d'un accord de contribution avec Ressources naturelles Canada pour la réalisation d'un projet de recherche visant à évaluer les effets de différents scénarios de protection contre la TBE sur la faune non visée, les parasitoïdes et le bilan carbone.

- Élaboration et mise en œuvre de quatre projets internes d'acquisition de connaissances visant à optimiser nos opérations.

## **Environnement**

Le service de l'environnement a aussi été très occupé en 2023. Nous avons notamment renouvelé notre certification ISO 14001 pour une période de 3 ans. L'audit de réenregistrement a eu lieu en juin 2023 et a permis de démontrer la maturité du système de gestion environnemental (SGE) de la SOPFIM et la maîtrise de celui-ci par nos employés. De nombreuses analyses de laboratoire ont également été réalisées par le personnel technique de la SOPFIM, pour les opérations courantes et les projets d'acquisition de connaissances.

## **Une équipe multidisciplinaire et dédiée**

En 2023, le service des relevés a établi des équipes de travail dans neuf secteurs, soit Dolbeau, Chicoutimi, Baie-Comeau, Rimouski, Amqui, Sainte-Anne-des-Monts, New Richmond, Gaspé et Val-d'Or. 24 techniciens et 43 ouvriers se sont ainsi partagé les tâches reliées à la récolte de données et d'échantillons en forêt, de la mi-mai à la mi-novembre.

Pour ce qui est des laboratoires, cinq laboratoires d'analyse de branches ont été mis en place à Chicoutimi, Rimouski, Amqui, Gaspé et Val-d'Or, avec 8 techniciens et 18 auxiliaires de laboratoire. Les analyses se sont principalement réalisées entre la mi-mai et la fin août.

Enfin, le laboratoire de la SOPFIM a été en activité sur différents projets durant presque toute l'année. Selon la période de l'année, jusqu'à quatre techniciens ont participé aux analyses effectuées.

L'année 2023 a été plus difficile en matière de santé et sécurité au travail (SST) avec quelques accidents malheureux. Malgré tout, la SOPFIM a développé une culture d'entreprise valorisant la SST de ses employés. Nous en avons même fait une valeur fondamentale pour l'organisation. Nous devons maintenant mieux partager cette valeur avec tous les employés et innover afin de repousser les limites et reprendre notre place de chef de file dans ce domaine.

Pour conclure, je tiens à souligner l'ouverture et la flexibilité démontrées par nos employés afin de s'adapter au changement de leur lieu de travail en raison des incendies de forêt et des contraintes qui y étaient associées, pour donner du renfort dans certains secteurs où la charge de travail était trop importante pour les employés locaux ou encore en raison des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre.

Merci à tous!

# Technologies de l'information

Par Tony Bouchard, directeur TI



# Technologies de l'information

Nous sommes dans notre seconde année du plan directeur TI et 2023 fut une année bien remplie pour tout le personnel TI de la SOPFIM.

La sécurité informatique occupant une place primordiale, plusieurs mesures ont été appliquées dans nos différents environnements, que ce soit au niveau des postes de travail ou des serveurs informatiques, et également dans la formation de nos employés.

Une étape importante a été complétée en début d'année avec la mise en place d'un système centralisé de protection et de mise à jour de tous les postes de travail.

Plusieurs équipements informatiques des employés ont été remplacés, ceci afin d'avoir des outils technologiques stables, performants et sécuritaires pour l'organisation.

Le Service TI, dans un souci de tirer profit des innovations technologiques touchant notre secteur d'activité a testé avec succès, entre autres, l'utilisation de la technologie Starlink. Cet outil permet de fournir aux employés un service internet stable et rapide et ce, peu importe l'endroit où ils travaillent, que ce soit au siège social ou dans les différentes bases d'opération en région. Cette technologie sera donc étendue à toutes nos bases pour la prochaine saison.

Notre nouvelle plateforme ERP pour les opérations avance bien, elle sera utilisée en rodage dans la prochaine saison sur une base d'opération désignée, afin de s'assurer de faire les derniers ajustements requis avant un déploiement complet, prévu pour la saison 2025.

En conclusion, il reste encore beaucoup de travail à faire, mais on est sur la bonne voie et je tiens à remercier notre équipe TI et tous les employés pour leur ouverture et leur compréhension sur les changements et l'évolution technologique dans l'organisation.

# Politique sur la santé et la sécurité au travail

La SOPFIM croit fermement que la santé et la sécurité au travail (SST) font partie intégrante d'une bonne gestion organisationnelle et met la SST au premier plan de ses engagements. Parce que nous chérissons cette valeur, nous l'intégrons à tous les niveaux de notre organisation et nous demandons à notre personnel de s'impliquer activement et veiller à assurer la protection de chacun en toute circonstance.

## Objectif

Notre objectif est d'instaurer une solide culture SST afin de prévenir les blessures et les maladies professionnelles protégeant ainsi nos employés. De plus, la SOPFIM désire contribuer à la santé et au bien-être de ses employés.

## Dans cette perspective, la direction de la SOPFIM s'engage à :

- Se conformer aux dispositions prévues par les lois et règlements en matière de santé et de sécurité;
- Identifier, évaluer et maîtriser les risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de nos employés;
- Favoriser les mesures de prévention qui éliminent les risques à la source;
- Fournir l'aide et les outils nécessaires pour prévenir et accompagner les employés dans le maintien de leur santé mentale;
- Former et informer tous ses employés afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité;
- S'assurer du respect des pratiques et procédures de travail sécuritaire;



- Faire preuve de leadership en SST pour sensibiliser, mobiliser et convaincre les employés de l'importance d'adopter des comportements sécuritaires;
- Supporter tous les travailleurs dans la prise en charge de leur santé et de leur sécurité.

La SOPFIM s'engage à fournir toutes les ressources nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Une culture forte et durable en santé et sécurité n'est possible que par l'implication de tout le personnel. Il est essentiel que les employés de la SOPFIM assument chacun à leur niveau, leur pleine et entière responsabilité en matière de prévention des accidents et maladies professionnelles.



Eric T. Lacroix, M.Sc, MBA  
Directeur général

*Adopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2022*



## Politique environnementale

La mission première de la SOPFIM est de protéger la ressource forestière contre les insectes et les maladies en harmonie avec son milieu. La SOPFIM s'assure donc que l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire, de relevés forestiers, ainsi que ses programmes de pulvérisations aériennes soient réalisés dans le respect de l'environnement et dans un objectif de développement durable.

Pour ce faire, la SOPFIM s'est dotée d'un système de gestion environnementale certifié ISO 14001 qui permet d'encadrer l'ensemble de ses activités et ce, dès l'étape de planification jusqu'à l'étape finale de réalisation. Que ce soit par ses formations, ses procédures de travail, ses vérifications périodiques, son plan d'urgence et ses projets de recherche, la direction ainsi que l'ensemble des employés, partenaires et fournisseurs travaillent en synergie afin que toutes les activités de la Société respectent les engagements établis par la politique environnementale.

Plus spécifiquement, la SOPFIM s'assure de faire preuve de leadership, de rigueur et de mettre tout en œuvre pour respecter les engagements suivants :

- Identifier, évaluer, gérer et réduire les risques et les impacts environnementaux de ses activités de manière à améliorer le rendement environnemental de l'organisation;
- Protéger l'environnement et réduire la pollution, les émissions et les déchets;
- Respecter la réglementation applicable à ses activités ainsi que toutes autres obligations de conformité en matière d'environnement;
- Améliorer continuellement sa performance environnementale grâce à l'établissement de cibles annuelles et d'objectifs mesurables;
- Informer les fournisseurs de services et toutes autres parties prenantes des exigences et engagements de la SOPFIM en matière d'environnement;
- Communiquer aux employés ses engagements ainsi que ses objectifs et cibles d'amélioration en matière environnementale;

- Encourager la participation et l'engagement de tous les intervenants et employés envers l'amélioration continue de notre système de gestion environnementale;
- Communiquer au conseil d'administration les résultats de sa performance environnementale vis-à-vis les cibles et objectifs établis;
- Répondre aux besoins et préoccupations des différentes parties prenantes;
- Éduquer et former les employés au sujet des impacts environnementaux liés à leurs activités/tâches.



Eric T. Lacroix, M.Sc, MBA  
Directeur général

*Adopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2022*



The background features a warm, golden-yellow color palette. In the foreground, there are several stacks of gold coins. Overlaid on the scene are various financial graphics: a white line graph with multiple peaks and troughs, and a white bar chart with vertical bars of varying heights. In the upper left, a semi-transparent grid contains a table of numerical data in green and red, typical of a stock market ticker. The main title is centered in a bold, dark green font, and the author's name is below it in a smaller, white font.

# RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER

Par André Maltais, CPA, directeur financier

# LES FINANCES

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, présentés aux pages suivantes ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. Le présent texte se veut un complément d'information aux états financiers.

## Financement de la Société

Le financement pour le fonctionnement général et le programme de protection en forêt publique non aménagée provient de cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF). Depuis le 1er avril 2023, le gouvernement du Canada, dans le cadre de la stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette – phase III, contribue au financement de projets de recherche. L'accord de 3 ans se terminant le 31 mars 2026 prévoit un financement maximal de 2 038 592 \$.

Les interventions pour la protection des investissements sylvicoles qui étaient jusqu'au 31 mars 2023 financées par une subvention du MRNF, sont maintenant financées par des cotisations provenant du même ministère. Le MRNF finance également les interventions pour la protection de la petite forêt privée à l'aide de subventions.

## Résultats

Les résultats détaillés de chacun des plans d'intervention ainsi que du fonctionnement général sont présentés à l'annexe E des états financiers. Depuis 2018, le MRNF cotise à la hauteur des dépenses engagées. L'insuffisance des produits sur les charges au 31 décembre 2023 de 75 590 \$ au fonctionnement général provient d'un écart entre la charge de retraite et les cotisations versées au régime de retraite.

## Actif et passif

L'actif de la Société est passé de 16 689 159 \$ au 31 décembre 2022 à 17 183 790 \$ au 31 décembre 2023. En 2023, deux éléments d'actifs ont connu des fluctuations significatives. Premièrement, les stocks d'insecticides ont augmenté de 3 743 885 \$, cette augmentation est attribuable à l'annulation de nombreuses activités de protection causée par l'intensité des incendies de forêt. Deuxièmement, la valeur des placements est en baisse de 3 600 000 \$, cette baisse est due à l'épuisement progressif des fonds issus de la subvention pour les petites forêts privées et au remboursement du solde de la subvention pour la protection des investissements sylvicoles, qui s'est terminée le 31 mars 2023. Le passif de subvention reportée pour la petite forêt privée est passé de 10 410 758 \$ au 31 décembre 2022 à 9 265 666 \$ au 31 décembre 2023. Cette entente de subvention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2027.

# LES FINANCES

## (SUITE)

### **Solde des fonds**

En 2023, le conseil d'administration a adopté une résolution afin de fusionner le Fonds lié aux interventions avec le Fonds de la cotisation générale, ceci dans le but d'accroître la pertinence de l'information transmise par l'état de l'évolution des soldes de fonds. Une note aux états financiers explique l'impact de cette fusion (note 2).

Le solde du Fonds de la cotisation générale affiche une hausse en 2023, passant d'une insuffisance de 590 654 \$ en 2022 à une insuffisance de 31 495 \$ au 31 décembre 2023. Cette variation s'explique principalement par la réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies. N'eût été cet élément, le solde aurait diminué car l'affectation au Fonds d'immobilisations a été supérieure à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice.

Le solde du Fonds d'immobilisations est, quant à lui, resté sensiblement le même, passant de 2 200 609 \$ en 2022 à 2 159 462 \$ en 2023. Ceci se justifie par des investissements en immobilisations compensant l'amortissement et dispositions.

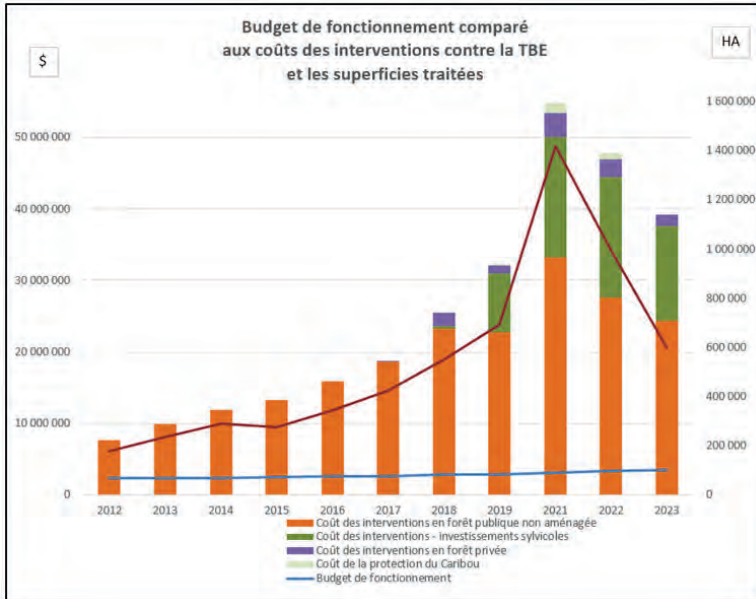
### **Évolution des coûts depuis 2012**

Entre 2012 et 2023, les charges liées aux plans de protection visant la lutte directe contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sont passées de 7 623 372 \$ à 39 203 207 \$, soit une progression annuelle moyenne de 16,05 %. Cette progression est liée à la hausse des superficies traitées, qui elles, ont progressé de 11,62 % pour cette même période, passant de 178 034 ha en 2012 à 596 648 ha en 2023. Quant aux charges liées au fonctionnement général, elles ont été limitées à une augmentation moyenne annuelle de 3,57 %. Elles étaient de 2 352 053 \$ en 2012 et sont maintenant de 3 457 976 \$ en 2023.

# LES FINANCES

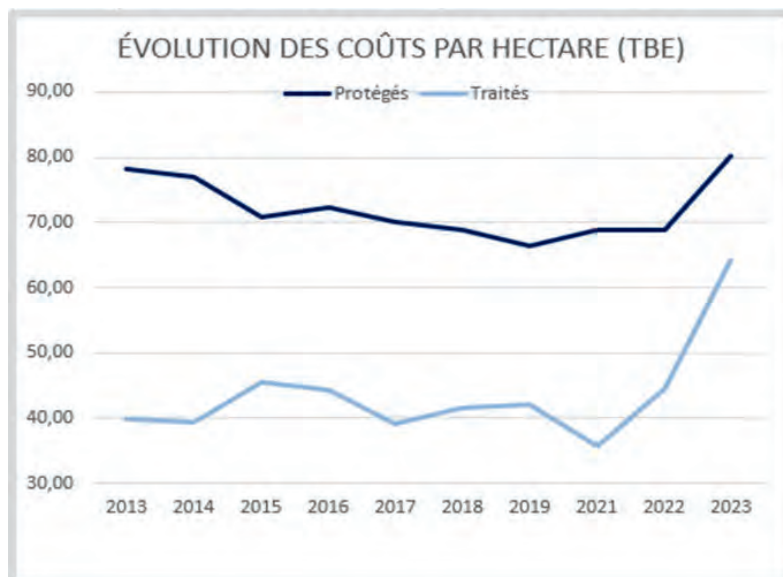
## (SUITE)

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses et des superficies traitées pour chacune des années.



### Coûts de protection par hectare

Pour leur part, les coûts de protection pour chacun des hectares protégés en forêt publique non aménagée sont passés de 78,09 \$ en 2013 à 80,25 \$ en 2023. Sur la base des hectares traités, les coûts sont passés de 39,76 \$/ha en 2013 à 63,69 \$/ha en 2023. Rappelons que la superficie protégée correspond à la superficie réelle d'un bloc à traiter et la superficie traitée correspond à la superficie protégée multipliée par le nombre de traitements effectués.





5

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Par Lemieux Nolet





**SOCIÉTÉ DE PROTECTION  
DES FORÊTS CONTRE LES  
INSECTES ET MALADIES**  
États financiers

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

## **États financiers**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

### **Table des matières**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements complémentaires	21 - 24

**LÉVIS**

1610, boul. Alphonse-Desjardins  
Bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114  
Télécopieur 418 833-9983

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de la**

Société de protection des forêts  
contre les insectes et maladies

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

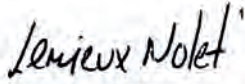
### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L

Lévis (Québec)  
Le 14 mars 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124890

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	40 386 856 \$	31 621 813 \$
Subventions gouvernementales (annexe B)	1 514 685	18 945 628
Revenus d'intérêts (annexe C)	598 765	470 873
Autres revenus (annexe D)	80 761	49 529
Revenus de contrats (annexe F)	9 731	40 189
	42 590 798	51 128 032
<b>Charges</b>		
Fonctionnement général (annexe E)	3 457 976	3 337 370
Interventions en forêt publique (annexe E)	24 403 381	27 575 203
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique (annexe E)	13 232 240	16 846 426
Interventions en forêt privée (annexe E)	1 567 586	2 501 905
Protection de l'habitat du caribou (annexe E)	-	901 186
Charges de contrats (annexe F)	5 205	27 051
	42 666 388	51 189 141
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(75 590) \$</b>	<b>(61 109) \$</b>

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État de l'évolution des soldes de fonds  
Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonds de la cotisation générale	Fonds d'immobilisations	2023 Total	2022 Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	(590 654) \$	2 200 609 \$	1 609 955 \$	1 871 556 \$
Insuffisance des produits sur les charges	394 331	(469 921)	(75 590)	(61 109)
Affectation d'origine interne (note 16)	(428 774)	428 774	-	-
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	593 602	-	593 602	(200 492)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(31 495) \$</b>	<b>2 159 462 \$</b>	<b>2 127 967 \$</b>	<b>1 609 955 \$</b>

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État de la situation financière

31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse (note 4)	1 510 364 \$	- \$
Placement temporaire	-	1 000 000
Débiteurs (note 5)	169 509	238 151
Intérêts courus à recevoir	310 037	322 491
Stocks	4 186 499	442 614
Frais payés d'avance	98 318	100 035
Placements encaissables à moins d'un an (note 6)	3 500 000	12 100 000
	9 774 727	14 203 291
Placements (note 6)	5 000 000	-
Immobilisations corporelles (note 7)	1 875 723	1 856 202
Actifs incorporels (note 8)	533 340	629 666
	17 183 790 \$	16 689 159 \$



# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État de la situation financière

31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Découvert bancaire (note 4)	- \$	5 575 \$
Emprunt bancaire (note 9)	-	81 392
Créditeurs (note 10)	929 161	1 026 898
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	4 311 297	-
Subvention à rembourser - Forêt publique	-	2 451 212
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	35 658	35 658
	5 276 116	3 600 735
Dette à long terme (note 11)	213 943	249 601
Subvention reportée - Forêt privée (note 12)	9 265 666	10 410 758
Passif au titre des prestations définies (note 13)	300 098	818 110
	15 055 823	15 079 204
<b>Soldes de fonds</b>		
Fonds de la cotisation générale	(31 495)	(590 654)
Fonds d'immobilisations	2 159 462	2 200 609
	2 127 967	1 609 955
	17 183 790 \$	16 689 159 \$

Engagements (note 14)

Événement subséquent (note 15)

Au nom du conseil,

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(75 590) \$	(61 109) \$
<b>Éléments n'affectant pas la trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	389 027	364 848
Amortissement des actifs incorporels	96 326	96 763
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(15 432)	(273)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	75 590	61 109
Amortissement des subventions reportées, net des intérêts réinvestis	(1 145 092)	(18 945 628)
	(675 171)	(18 484 290)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 17)	(1 898 724)	(389 534)
	(2 573 895)	(18 873 824)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(8 500 000)	(6 550 000)
Encaissement de placements	12 100 000	13 550 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(417 671)	(489 786)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	24 555	10 150
	3 206 884	6 520 364
<b>Activités de financement</b>		
Variation de l'emprunt bancaire	(81 392)	81 392
Remboursement de la dette à long terme	(35 658)	(35 658)
	(117 050)	45 734
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	515 939	(12 307 726)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	994 425	13 302 151
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	1 510 364 \$	994 425 \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

#### 1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, élabore et réalise des programmes de lutte contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques dans les forêts publiques et privées de la province du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

#### 2. Modifications de méthodes comptables

##### Présentation des fonds

Le 13 décembre 2023, le conseil d'administration a adopté une résolution ayant pour but de fusionner le fonds lié aux interventions au fonds de la cotisation générale.

Cette décision a été prise dans le but que la présentation de l'état de l'évolution des soldes de fonds soit davantage pertinente pour les utilisateurs des états financiers, considérant que les cotisations de l'organisme sont assumées en totalité par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Cette modification de méthode comptable a été appliquée rétrospectivement et a engendré le reclassement du solde d'ouverture débiteur au 1er janvier 2023 de 644 539 \$ du fonds lié aux interventions vers le fonds de la cotisation générale. Cette modification a également impliqué le reclassement du solde d'ouverture débiteur au 1er janvier 2022 de 557 957 \$ du fonds lié aux interventions vers le fonds de la cotisation générale.

##### Ventilation des charges

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié sa méthode de répartition pour certaines charges. Au cours des périodes antérieures, les charges d'interventions étaient principalement réparties en fonction des superficies traitées, qui étaient généralement comparables aux superficies prévues. En raison des feux de forêt au cours de l'exercice 2023, qui ont entraîné une baisse significative des superficies traitées comparativement aux superficies prévues, l'organisme a modifié sa méthode de répartition afin de répartir une partie des charges d'intervention en fonction des superficies prévues. Ce changement de méthode a pour but de présenter des informations financières fiables et davantage pertinentes aux utilisateurs des états financiers, considérant que ces charges d'intervention sont engagées, même en cas d'annulation partielle des activités.

Cette modification de méthode comptable a été appliquée rétrospectivement et a modifié la répartition des charges d'intervention entre les divers projets à l'annexe E au 31 décembre 2023.

# **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS**

## **CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

### **Notes complémentaires**

**31 décembre 2023**

---

### **3. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Comptabilité par fonds**

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration ainsi que les produits et les charges afférents aux activités de planification, de réalisation et au contrôle des plans d'interventions contre les insectes et les maladies sont présentés dans le fonds de la cotisation générale.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sur l'évaluation du passif au titre des prestations définies.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être consommés dans le cadre des activités de l'organisme correspond au coût de remplacement.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Aménagements du terrain	8 %
Bâtiments	4 %
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	30 %
Équipement informatique	30 %
Matériel de communication	30 %
Matériel et outillage d'opérations	20 % et 30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Réservoirs	20 %

---

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	linéaire	10 ans
Logiciels	dégressif	30 %

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la juste valeur ou son coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les actifs à long terme ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

#### Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses employés réguliers un régime de retraite à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est comptabilisée à mesure que les employés réguliers rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation puisque des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations définies inclut l'ensemble des composants sous-jacents des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui doivent être capitalisés par des cotisations. Une telle évaluation actuarielle est obtenue au moins tous les trois ans par l'organisme, ou plus fréquemment dans certaines circonstances. L'organisme applique une technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations définies afférentes à son régime à prestations définies pour les exercices compris entre deux évaluations actuarielles.

En fin d'exercice, l'organisme comptabilise l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre de prestations définies. Le coût du régime pour l'exercice est constaté dans les résultats.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Avantages sociaux futurs (suite)

Les réévaluations et autres éléments comptabilisés à l'actif net correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels, l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

#### Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par les cotisations.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les revenus de contrats sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

#### Ventilation des charges

Les charges salariales sont majoritairement réparties en fonction des superficies initialement prévues et des superficies réellement traitées, à l'exception de celles du service des relevés et laboratoire qui sont réparties en fonction du temps de travail de chaque activité. Les charges d'insecticides sont réparties en fonction des superficies réellement traitées et les charges liées aux aéronefs et carburant d'aviation et les autres charges d'intervention sont réparties en fonction des superficies réellement traitées et des superficies initialement prévues.

### 4. Encaisse

	2023	2022
Encaisse	531 \$	383 \$
Encaisse (découvert) à haut rendement	1 509 833	(5 958)
	1 510 364 \$	(5 575) \$

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

#### 4. Encaisse (suite)

L'encaisse placée dans le compte d'opérations à haut rendement porte intérêt à des taux qui varient en fonction du taux de base, moins 3,22 %. Au 31 décembre 2023, le taux de base était de 7,20 %.

#### 5. Débiteurs

	2023	2022
Cotisation - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	- \$	127 932 \$
Subvention à recevoir	64 292	-
Taxes à la consommation	74 226	82 991
Autres	30 991	27 228
	<b>169 509 \$</b>	<b>238 151 \$</b>

#### 6. Placements, au coût

	2023	2022
Certificats de placements garantis, 5,45 % et 5,68 %, échéant en mai 2024 et mai 2025	8 500 000 \$	12 100 000 \$
Placements encaissables à moins d'un an	3 500 000	12 100 000
	<b>5 000 000 \$</b>	<b>- \$</b>



# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

#### 7. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	63 900 \$	- \$	63 900 \$	63 900 \$
Aménagements du terrain	62 565	19 538	43 027	46 769
Bâtiments	1 441 379	823 547	617 832	627 161
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	161 415	159 713	1 702	2 436
Équipement informatique	596 943	343 188	253 755	233 039
Matériel de communication	39 494	36 012	3 482	4 974
Matériel et outillage d'opérations	1 581 296	1 107 839	473 457	472 268
Matériel roulant	683 294	488 582	194 712	199 744
Mobilier de bureau	285 305	189 210	96 095	46 210
Réservoirs	377 194	249 433	127 761	159 701
	5 292 785 \$	3 417 062 \$	1 875 723 \$	1 856 202 \$

#### 8. Actifs incorporels

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	953 066 \$	422 106 \$	530 960 \$	626 267 \$
Logiciels	102 611	100 231	2 380	3 399
	1 055 677 \$	522 337 \$	533 340 \$	629 666 \$

#### 9. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 350 000 \$ et d'un crédit supplémentaire de 800 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, garantis par l'universalité des biens meubles et immeubles. Au 31 décembre 2023, les soldes sont inutilisés.

L'organisme dispose également de cartes de crédit dont les montants autorisés totalisent 150 000 \$.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

### 10. Créditeurs

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	293 555 \$	317 702 \$
Salaires et vacances	593 308	599 516
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	4 451	80 239
Autres	37 847	29 441
	929 161 \$	1 026 898 \$

### 11. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt de la Ville de Gaspé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en janvier 2030 par versements annuels de 18 020 \$ en capital plus les intérêts	126 140 \$	144 160 \$
Emprunt de la MRC du Rocher-Percé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en février 2030 par versements annuels de 17 638 \$ en capital plus les intérêts	123 461	141 099
	249 601	285 259
Dette à long terme échéant à moins d'un an	35 658	35 658
	213 943 \$	249 601 \$

Les versements en capital de la dette à long terme pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2023 sont : 2024 à 2028 - 35 658 \$.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

## CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

#### 12. Subvention reportée - Forêt privée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une convention entre la SOPFIM et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sont destinées au financement du Programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Le ministre se réserve le droit de réclamer un remboursement proportionnellement au montant de l'aide financière octroyée si le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par le bénéficiaire est inférieur au total des dépenses admissibles à la fin de la durée de la convention, soit le 31 mars 2027.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	10 410 758 \$	12 673 067 \$
Intérêts réinvestis	422 494	239 596
Amortissement de la subvention reportée	(1 567 586)	(2 501 905)
Solde à la fin de l'exercice	9 265 666 \$	10 410 758 \$

#### 13. Avantages sociaux futurs

##### Description du régime d'avantages sociaux

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit aux employés réguliers le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une extrapolation des résultats de cette évaluation en utilisant les flux monétaires réels de l'année 2023.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

### 13. Avantages sociaux futurs (suite)

#### Situation du régime de retraite

	2023	2022
Juste valeur des actifs du régime	9 555 017 \$	8 416 389 \$
Obligation au titre des prestations définies	(9 855 115)	(9 234 499)
Déficit du régime	(300 098)	(818 110)
Provision pour moins-value	-	-
Passif au titre des prestations définies	(300 098) \$	(818 110) \$

### 14. Engagements

L'organisme s'est engagé en vertu d'ententes de services jusqu'en mars 2028 pour une utilisation minimale annuelle d'appareils de pulvérisation aérienne et d'appareils de surveillance aérienne dont le prix des appareils varie en fonction du modèle utilisé. L'engagement total est de 56 398 816 \$. Advenant une annulation des ententes, des indemnités variant de 15 % à 25 % des engagements annuels seraient payables, en remplacement des modalités présentées ci-dessus.

Les engagements pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2024	18 167 604 \$
2025	18 819 005 \$
2026	17 943 789 \$
2027	933 824 \$
2028	534 594 \$

### 15. Événement subséquent

En février 2024, l'organisme s'est engagé à acquérir 1 427 000 litres d'insecticides auprès d'un fournisseur pour un montant total de 14 826 530 \$.

### 16. Affectation d'origine interne

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à une affectation du fonds de la cotisation générale au fonds d'immobilisations pour le remboursement de la dette à long terme, le paiement des intérêts sur la dette à long terme et l'acquisition d'immobilisations corporelles de 428 774 \$ (2022 - 515 294 \$).

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

### 17. Flux de trésorerie

#### Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	68 642 \$	(107 112) \$
Intérêts courus à recevoir	12 454	(119 288)
Stocks	(3 743 885)	89 918
Frais payés d'avance	1 717	(13 570)
Créditeurs	(97 737)	(163 980)
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	4 311 297	(75 502)
Subvention à rembourser - Forêt publique	(2 451 212)	-
	(1 898 724) \$	(389 534) \$

#### Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2023	2022
Encaisse	1 510 364 \$	- \$
Placement temporaire	-	1 000 000
Découvert bancaire	-	(5 575)
	1 510 364 \$	994 425 \$

### 18. Membres de la société

	2023		2022	
	Membres	Votants	Membres	Votants
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	1	8	1	8
Bénéficiaires	153	36	161	36
Propriétaires	71	3	77	3
	225	47	239	47

### 19. Dépendance économique

L'organisme réalise 100 % (2022 - 100 %) de ses cotisations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

# **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS**

## **CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

### **Notes complémentaires**

**31 décembre 2023**

---

#### **20. Instruments financiers**

##### **Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

##### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Annexe A - Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts</b>		
Fonctionnement général	3 308 929 \$	3 202 671 \$
Interventions en forêt publique	24 195 281	27 517 956
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	12 882 646	-
Protection de l'habitat du Caribou	-	901 186
	40 386 856 \$	31 621 813 \$

## Annexe B - Subventions gouvernementales

Gouvernement du Québec - Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	305 301 \$	16 683 319 \$
Gouvernement du Canada - Interventions en forêt publique	64 292	-
Gouvernement du Québec - Interventions en forêt privée	1 145 092	2 262 309
	1 514 685 \$	18 945 628 \$

## Annexe C - Revenus d'intérêts

Fonctionnement général	35 756 \$	24 379 \$
Interventions en forêt publique	96 222	43 791
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	44 293	163 107
Interventions en forêt privée	422 494	239 596
	598 765 \$	470 873 \$

## Annexe D - Autres revenus

Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	15 432 \$	273 \$
Autres	65 329	49 256
	80 761 \$	49 529 \$

**SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS  
CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

**Renseignements complémentaires**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

	Fonctionnement général	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	Interventions en forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
<b>Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions</b>						
<b>Produits</b>						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 308 929 \$	24 195 281 \$	12 882 646 \$	- \$	- \$	40 386 856 \$
Subvention - Gouvernement du Québec	-	-	305 301	1 145 092	-	1 450 393
Subvention - Gouvernement du Canada	-	64 292	-	-	-	64 292
Revenus de contrats (annexe F)	9 731	-	-	-	-	9 731
Intérêts	35 756	96 222	44 293	422 494	-	598 765
Autres	33 175	47 586	-	-	-	80 761
	<b>3 367 591</b>	<b>24 403 381</b>	<b>13 232 240</b>	<b>1 567 586</b>	<b>-</b>	<b>42 590 798</b>
<b>Charges</b>						
Salaires réguliers	2 702 799	921 838	460 357	165 586	-	4 250 580
Salaires occasionnels	24 568	2 808 424	1 322 029	523 059	-	4 678 080
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	75 590	-	-	-	-	75 590
Sous-traitance et contractuels	64 710	185 562	92 099	42 929	-	385 300
Analyses de laboratoire	-	929	461	11	-	1 401
Aéronefs et carburant d'aviation	-	11 682 824	6 396 256	314 895	-	18 393 975
Amortissements	83 016	258 033	125 905	18 348	-	485 302
Assurances	44 599	42 662	21 758	3 512	-	112 531
Organismes de recherche	26 000	140 000	-	-	-	166 000
Électricité et chauffage	33 969	-	-	-	-	33 969
Formation, colloque et cotisations	29 155	18 319	10 047	2 608	-	60 129
Frais de déplacements	29 600	1 095 747	512 181	96 458	-	1 733 986
Frais de matériel roulant	8 074	756 169	364 192	200 152	-	1 328 607
Frais de prévention	2 262	69 714	34 603	13 951	-	120 530
Frais de transport	-	82 393	30 597	1 718	-	114 708
Honoraires professionnels	33 735	12 772	12 005	6 268	-	64 780
Intérêts et frais bancaires	3 347	10 748	4 963	38	-	19 096
Insecticides	-	5 418 413	3 414 641	99 102	-	8 932 156
Licences et droits d'utilisation	48 020	40 033	22 662	5 827	-	116 542
Location et entretien des locaux	76 511	200 377	98 326	23 251	-	398 465
Location et entretien du matériel	611	198 621	91 144	4 209	-	294 585
Matériel et fournitures	33 997	261 445	113 246	23 526	-	432 214
Publicité et informations	26 136	110 094	59 732	14 890	-	210 852
Taxes, permis et frais d'atterrissage	93 630	19 648	9 010	130	-	122 418
Téléphonie et radiocommunications	17 647	68 596	36 026	7 118	-	129 387
<b>Sous-total</b>	<b>3 457 976</b>	<b>24 403 381</b>	<b>13 232 240</b>	<b>1 567 586</b>	<b>-</b>	<b>42 661 183</b>
Dépenses de contrats (annexe F)	5 205	-	-	-	-	5 205
	<b>3 463 181</b>	<b>24 403 381</b>	<b>13 232 240</b>	<b>1 567 586</b>	<b>-</b>	<b>42 666 388</b>
	<b>(75 590) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(75 590) \$</b>



**SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS  
CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**

**Renseignements complémentaires**

**Exercice terminé le 31 décembre 2022**

	Fonctionnement général	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	Interventions en forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
<b>Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'Interventions</b>						
<b>Produits</b>						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 202 671 \$	27 517 956 \$	- \$	- \$	901 186 \$	31 621 813 \$
Subvention - Gouvernement du Québec	-	-	16 683 319	2 262 309	-	18 945 628
Subvention - Gouvernement du Canada	-	-	-	-	-	-
Revenus de contrats (annexe F)	40 189	-	-	-	-	40 189
Intérêts	24 379	43 791	163 107	239 596	-	470 873
Autres	36 073	13 456	-	-	-	49 529
	<b>3 303 312</b>	<b>27 575 203</b>	<b>16 846 426</b>	<b>2 501 905</b>	<b>901 186</b>	<b>51 128 032</b>
<b>Charges</b>						
Salaires réguliers	2 687 852	688 608	430 388	180 415	23 586	4 010 849
Salaires occasionnels	31 711	2 463 110	1 523 459	633 687	63 122	4 715 089
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	61 109	-	-	-	-	61 109
Sous-traitance et contractuels	32 426	191 048	106 044	80 465	6 515	416 498
Analyses de laboratoire	-	799	479	27	28	1 333
Aéronefs et carburant d'aviation	-	12 741 087	7 771 517	887 668	419 451	21 819 723
Amortissements	83 218	219 320	132 354	19 091	7 433	461 416
Assurances	42 183	33 970	20 555	4 883	1 049	102 640
Organismes de recherche	26 000	22 500	156 223	-	-	204 723
Électricité et chauffage	34 302	-	-	-	-	34 302
Formation, colloque et cotisations	30 893	16 881	10 526	2 539	557	61 396
Frais de déplacements	27 242	779 894	454 090	65 242	26 036	1 352 504
Frais de matériel roulant	15 500	739 368	423 054	218 344	16 085	1 412 371
Frais de prévention	1 998	49 291	30 252	13 170	1 271	95 982
Frais de transport	-	15 758	9 757	1 957	513	27 985
Honoraires professionnels	21 568	14 103	15 289	8 164	443	59 567
Intérêts et frais bancaires	3 189	6 902	1 938	(1 157)	224	11 096
Insecticides	-	9 053 939	5 431 641	308 177	317 457	15 111 214
Licences et droits d'utilisation	42 632	30 088	21 032	8 936	1 666	104 354
Location et entretien des locaux	56 019	132 781	85 195	28 231	3 547	305 773
Location et entretien du matériel	528	153 186	89 704	6 966	5 395	255 779
Matériel et fournitures	26 577	139 278	81 928	23 308	4 134	275 225
Publicité et informations	5 720	24 187	15 025	3 442	804	49 178
Taxes, permis et frais d'atterrissage	91 094	19 395	11 357	207	715	122 768
Téléphonie et radiocommunications	15 609	39 690	24 619	8 143	1 155	89 216
<b>Sous-total</b>	<b>3 337 370</b>	<b>27 575 203</b>	<b>16 846 426</b>	<b>2 501 905</b>	<b>901 186</b>	<b>51 162 090</b>
Dépenses de contrats (annexe F)	27 051	-	-	-	-	27 051
	<b>3 364 421</b>	<b>27 575 203</b>	<b>16 846 426</b>	<b>2 501 905</b>	<b>901 186</b>	<b>51 189 141</b>
	<b>(61 109) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(61 109) \$</b>

# SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Annexe F - Revenus et charges de contrats</b>		
Produits	9 731 \$	40 189 \$
<b>Charges</b>		
Salaires occasionnels	741	4 644
Aéronefs et carburant d'aviation	2 264	12 304
Amortissement	51	195
Assurances	8	14
Frais de bureau et autres frais	133	514
Frais de déplacement	205	654
Location, entretien et autres frais du matériel	149	1 021
Frais de transport	8	11
Insecticides	1 559	7 091
Matériel et fournitures	41	292
Sous-traitance et contractuels	46	311
	5 205	27 051
	4 526 \$	13 138 \$





# Rapport annuel 2023

© Société de protection des forêts contre les insectes  
et maladies (SOPFIM)

Ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie  
sans l'autorisation écrite des autorités de la SOPFIM.